



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Mâcon, le 28 octobre 2022

Dominique Meaudre
Instructeur police de l'eau
Tél. : 03 85 21 86 82
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

La cheffe du service environnement

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections

Objet : Travaux RCEA/RN79 – section Clermain-Sainte-Cécile

Mon service instruit la demande d'autorisation loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, déposée par la DREAL BFC et concernant la mise à 2x2 voies de la RCEA/RN79 – section Clermain-Sainte-Cécile, du PR56+375 au PR59+500, sur les communes de Mazille et Sainte-Cécile.

En application de l'article 15 – 6° de l'ordonnance du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, cette demande d'autorisation sera instruite conformément aux dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre II du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure au 1er mars 2017.

Ce dossier est jugé complet et régulier. Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R. 214-8 du code de l'environnement.

Le projet étant soumis à étude d'impact, la durée de l'enquête sera de un mois.

Je vous transmets la version numérique par voie électronique. La DREAL s'est organisée pour déposer à la préfecture les exemplaires papier du dossier au plus tard le 14 novembre.

La consultation administrative ayant été menée, je vous adresse l'avis de la DRAC, également par voie électronique, et vous précise que l'ARS n'a pas transmis d'avis.

La cheffe du service environnement

Clémence Meyruey